



La Plaine sur mer

MAIRIE DE LA PLAINE-SUR-MER

LOIRE-ATLANTIQUE

Arrêté n° 2023-283-ACC

Objet : demande d'ouverture de débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes le dimanche 12 novembre 2023 lors de l'évènement « vide ta chambre ».

Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,

Vu le code de la santé publique, article L.3334.2

Considérant la demande d'ouverture de débit de boissons temporaire formulée par Monsieur Jérémy LEMERCIER, président de l'association « APE René Cerclé » dont le siège social est situé 1 boulevard des Nations Unies 44770 La Plaine-sur-Mer, pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes, à l'occasion de l'évènement « vide ta chambre », le dimanche 12 novembre 2023 de 07h00 à minuit, à la salle des Fêtes, Espace Sports et Loisirs.

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Jérémy LEMERCIER en sa qualité de président de l'association « APE René Cerclé » est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes à l'occasion de l'évènement « vide ta chambre » qui aura lieu le dimanche 12 novembre 2023, à la salle des Fêtes, Espace Sports et Loisirs.

Article 2 : Cette autorisation est valable le dimanche 12 novembre 2023 de 07h00 à minuit.

Article 3 : Madame le Maire et la directrice générale des services sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique.

Article 5 : L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur Jérémy LEMERCIER, président de l'association « APE René Cerclé »
- Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de Gendarmerie de Pornic
- Monsieur le responsable du service de Police Municipale de La Plaine-sur-Mer

La Plaine-sur-Mer, le 18 octobre 2023

Séverine MARCHAND,
Maire

